



CARREFOUR EUROPÉEN DU
Patchwork
& arts textiles



30° ÉDITION

18-21
2025 SEPT.

GUIDE DE
L'EXPOSANT

VAL D'ARGENT
ALSACE | FRANCE

CONTACT

Adeline PERRIN
contact@patchwork-europe.eu

5 rue Kroeber Imlin
F-68160 Sainte-Marie-aux-Mines

SPL Événementiel en Val d'Argent
+33 (0)3 89 73 53 52

C'EST QUOI ?
C'EST OÙ ?
C'EST QUAND ?



Le Carrefour Européen du Patchwork, c'est le rendez-vous incontournable des passionnés de patchwork et de l'art du fil !

Le Val d'Argent est constitué de 4 communes qui représentent le berceau du mouvement amish. Ce lien historique, en plus de légitimer la tenue de l'événement, donne au Carrefour une dynamique patrimoniale et une âme, relayées par les habitants de la vallée et les nombreux visiteurs.

Chaque année **depuis 30 ans**, le Carrefour Européen du Patchwork accueille des visiteurs venus du monde entier. **Cette manifestation** de renommée **internationale**, au concept unique et original, est **incontestablement** un événement leader dans le domaine de l'art textile traditionnel et contemporain.

Un lieu d'échange et d'exposition

Pendant 4 jours, une vingtaine de lieux culturels des 4 communes du Val d'Argent accueillent des expositions dédiées au patchwork, au quilting et à l'art textile, mais aussi des cours, des visites guidées, des conférences, un concours et un séminaire post-Carrefour.

**18-21
2025** SEPT.

Une opportunité, pour les visiteurs, de découvrir les œuvres d'artistes internationaux, d'échanger avec eux, d'apprendre et de s'inspirer.

Votre contact :

Adeline PERRIN
Responsable exposants

Mail : contact@patchwork-europe.eu
Tél : +33 (0)3 89 73 53 52
Fax : +33 (0)3 89 58 48 57

L'espace commercial

4 500 m² dédiés à la vente d'articles, de produits et de matériels liés au patchwork : tissus, broderie, fils, livres, machines à quilter, fournitures, accessoires... Ce sont environ 150 exposants venus des quatre coins du monde, qui proposent à la vente les dernières tendances ou les pièces incontournables pour exercer sa passion.

Installé dans deux grands halls d'exposition et sous chapiteaux, l'espace commercial est situé à Sainte-Marie-aux-Mines, sur le cheminement des sites d'exposition.

L'entrée à l'espace commercial est entièrement gratuite pour les visiteurs.

Qui sommes-nous ?

La Société Publique Locale « Événementiel en Val d'Argent » (SPL EVA) a été créée suite à une volonté communale et intercommunale de fédérer l'organisation des manifestations du Val d'Argent qui ont une portée internationale.



Cette structure est aujourd'hui en charge de l'organisation de Mode et Tissus - Édition Printemps/Été (mars), de Mineral & Gem (juin) du Carrefour Européen du Patchwork (septembre) et de Mode et Tissus - Édition Automne/Hiver (novembre), des manifestations portées par une équipe de professionnels en organisation d'événements et en communication.

POURQUOI NOUS CHOISIR ?



Le Carrefour Européen du Patchwork :
le plus grand salon dédié au patchwork
et arts textiles en Europe depuis 1994 !
Cette année, il fête ses 30 ans !



Un salon se positionnant sur les arts textiles !



Une programmation artistique riche et variée !
L'Australie et la Nouvelle-Zélande seront à l'honneur.



Un cœur de cible avec du pouvoir d'achat !



Des facilités de paiement possibles
pour votre inscription !



Un cadre touristique d'exception avec des richesses
tant en terme de patrimoine que de gastronomie !



DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 15 JUIN 2025

OFFRE SPÉCIALE - INSCRIPTION ANTICIPÉE

Pour toute inscription ET paiement
de l'acompte avant le 15 mars 2025,
bénéficiez de
50% des frais de dossier offerts !

« Je viens sur
le salon depuis de
nombreuses années,
c'est le rendez-vous
que j'attends le plus
chaque année. » A.

« C'est un plaisir
de revenir chaque
année à Sainte-
Marie-aux-Mines et de
retrouver mes fidèles
clientes ! » M.

POURQUOI EXPOSER AU CARREFOUR EUROPÉEN DU PATCHWORK ?



Vos intérêts à exposer

- Développer votre chiffre d'affaire
- Faire connaître votre activité
- Constituer un réel fichier clients
- Décupler votre visibilité
- Fidéliser votre clientèle
- Partager vos connaissances
- Booster vos ventes

« Le cadre, l'ambiance, la sympathie des exposants, l'offre très riche, tout est réuni pour nous faire passer 4 jours fantastiques ! » M.

Un espace dynamique

- Un espace commercial entièrement gratuit
- Des services à votre disposition
- Une campagne de publicité optimale
- Une implantation idéale au cœur de la ville
- Des exposants et visiteurs internationaux

VOUS ÊTES : REVENDEUR, DISTRIBUTEUR, DÉTAILLANT, CRÉATEUR OU ENCORE ARTISTE

Une clientèle attachée au salon

En plus d'être ciblée, la clientèle du Carrefour Européen du Patchwork est très fidèle, elle est très attachée à cette manifestation.

80 % des visiteurs viennent depuis plus de 10 ans ! C'est une cible engagée, qui est clairement là pour faire des achats avec un panier moyen de 150 € ! Avec de nouveaux clients chaque année (18% en 2024). 89 % des visiteurs réalisent au moins 1 achat.

Elle est également là pour s'inspirer et trouver des nouvelles idées : vous êtes leur réelle source d'inspiration !

Tout comme les exposants, les visiteurs sont également internationaux (38% de clientèle française, 42% des autres pays européens et 20% extra européenne).

Ces visiteurs sont tout aussi passionnés les uns que les autres, qu'ils soient experts à la recherche de nouveautés, de nouvelles techniques ou encore de nouvelles tendances ou débutants souhaitant apprendre et se perfectionner, ils partagent la même passion et sont prêts à consacrer beaucoup de temps à cette passion.

Une équipe professionnelle

Le Carrefour Européen du Patchwork est organisé par une équipe de professionnels qui œuvre à la pérennité et au développement des événements organisés dans le Val d'Argent.

L'équipe organisatrice se déplace régulièrement sur des salons nationaux mais également internationaux (Houston, Séoul, Melbourne...) afin de promouvoir le Carrefour mais aussi rencontrer des professionnels du patchwork.

Les membres de l'équipe seront toujours à votre écoute et toujours là pour vous aider à satisfaire au mieux vos attentes !

L'équipe s'efforce de garder la belle image qu'a le Carrefour Européen du Patchwork : implanté depuis 1994 dans le Val d'Argent, c'est l'événement de référence dans le domaine du patchwork et de l'art textile.

Nous nous ferons une grande joie de vous accueillir dans le Val d'Argent !

PLAN DE L'ESPACE COMMERCIAL VAL EXPO

Val d'Argent Expo
5 Rue Kroeber Imlin
68160 Sainte-Marie-aux-Mines



INFORMATIONS GÉNÉRALES

18-21
2025
SEPT.

HORAIRES

TOUS LES JOURS

9h00 - 18h00

DIMANCHE

9h00 - 17h00



VAL D'ARGENT

ALSACE | FRANCE

SAINTE-MARIE-AUX-MINES
SAINTE-CROIX-AUX-MINES
LIÈPVRE | ROMBACH-LE-FRANC



ACCÈS | ACCESS

⌚ 30 MIN	SÉLESTAT, SAINT-DIÉ-DES-VOSGES
⌚ 45 MIN	COLMAR
⌚ 1H	STRASBOURG, MULHOUSE, FREIBURG
⌚ 1H30	BELFORT, BÂLE, NANCY



STRASBOURG,
COLMAR, SÉLESTAT,
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES



STRASBOURG,
BÂLE-MULHOUSE,
BADEN-BADEN



SÉLESTAT,
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES





Restauration



Des espaces de restauration, situés aux extérieurs et à l'intérieur du hall Val Expo, seront à la disposition des exposants du Carrefour, avec une file prioritaire dédiée. Le Val d'Argent regorge également de nombreux restaurants traditionnels.



P Parkings

Un parking payant, situé à deux pas de l'espace commercial, est disponible au tarif de 19 € HT pour la durée du salon.



Banques

Situées environ à 200 mètres de l'espace commercial pour la plus proche, plusieurs banques sont ouvertes les jeudi, vendredi et samedi matin à Sainte-Marie-aux-Mines.



Mobilité réduite

L'intégralité de l'espace commercial est accessible aux personnes à mobilité réduite.



Navettes

L'exposant peut bénéficier des navettes gratuites circulant entre les différentes expositions (sur les 4 villages du Val d'Argent), sur présentation de son badge.



Toilettes

Des sanitaires sont disposés dans l'espace commercial. Des toilettes « priorité exposant » sont disponibles à l'intérieur du Hall de Val Expo.



WIFI

L'exposant bénéficie d'un accès Wifi gratuit sur l'espace commercial.



Hébergement

Diverses solutions d'hébergement s'offrent à vous dans le Val d'Argent. Pour vous aider dans vos recherches, l'équipe de l'Office de Tourisme du Val d'Argent se tient à votre disposition :

Place du Preasureux
F- 68160 Sainte-Marie-aux-Mines

Tél : +33 (0)3 89 58 80 50
info@valdargent-tourisme.fr
www.valdargent.com



Point information

Un point information exposant est disponible durant toute la durée du salon à l'entrée du Hall Val Expo.

FORMALITÉS DU SALON

Les dates clés

● **15 mars 2025**
-50% sur les frais de dossier

● **15 juin 2025**
dernier délai d'inscription

● **de juin à juillet 2025**
attribution des stands

● **31 août 2025**
dernier délai de paiement du solde du stand

● **16 & 17 septembre 2025**
installation de votre stand

● **18 au 21 septembre 2025**
tenue du salon Carrefour Européen du Patchwork

● **21 & 22 septembre 2025**
démontage du stand (21 au soir)

Votre arrivée à l'espace commercial

Vous pouvez venir vous installer le mardi et le mercredi de 8h à 18h.

Avant d'accéder à votre stand vous devez obligatoirement passer à l'accueil exposant situé à l'entrée de la cour de l'espace commercial (porte A), pour récupérer vos badges ainsi que tous les documents concernant le salon.

Afin de ne pas engorger les accès menant aux halls et de faciliter l'installation de chacun, le déchargement fonctionne par un système de **caution** : 100€ qui vous seront restitués si le timing est respecté (1h de déchargement pour une voiture, 2h pour un camion).

Vous disposez ensuite de tout le temps pour aménager votre stand.

Les livraisons de marchandise avant votre arrivée sur site sont possibles. Vous devrez au préalable en informer obligatoirement l'organisateur. L'organisation décline toutes responsabilités.



BON DE COMMANDE 2025

Carrefour Européen du Patchwork Du
18 au 21 septembre 2025

A retourner impérativement accompagné de l'acompte ainsi
que de votre attestation d'assurance avant le 15 juin 2025.

Raison sociale :

Entreprise immatriculée : France - N° SIRET :
 CEE - N° TVA intracommunautaire : Hors UE

Nom:.....Prénom:.....

Fonction : Responsable du stand :

Adresse :

Pays : Code Postal : Ville :

Tél : Fax :

E-mail:..... Site Internet:.....

Nom de votre enseigne :

Liste des produits mis en vente :

Veuillez indiquer dans quelle(s) catégorie(s) de produit(s) se situe votre société :

<input type="radio"/> Tissus	<input type="radio"/> Molleton	<input type="radio"/> Machines à coudre,	<input type="radio"/> Livres, Magazines
<input type="radio"/> Fil	<input type="radio"/> Kit	<input type="radio"/> quilter, longarm	<input type="radio"/> Divers :
<input type="radio"/> Aiguilles	<input type="radio"/> Broderie / point de croix	<input type="radio"/> Accessoires de machine à coudre
<input type="radio"/> Laine		<input type="radio"/> Accessoires de patchwork
<input type="radio"/> Outils			

ASSURANCE

L'article 10 du règlement exige que vous justifiez d'une assurance responsabilité civile. Vous devez nous faire parvenir une attestation de votre assurance **lors de votre inscription**. En l'absence de ce document 45€ vous seront OBLIGATOIEMENT facturés. (aucun recours possible). Derniers délais d'envoi : 15/05/2025.
 Je joins copie de mon attestation d'assurance

Je soussigné(e)
Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (voir au dos) et m'engage à m'y conformer.
Date :
Cachet et signature avec la mention « lu et approuvé » :

Remarques :

Demande à formuler impérativement avant le **15 juin 2025**
Ce souhait n'aure aucun droit au profit de l'exposant, l'organisateur se réservant le droit d'attribuer les emplacements

Prestations comprises dans le prix du stand : badges et chaises + 1 prise de courant avec une puissance maximale de 2 kw par stand + inscription simple dans le guide pratique ainsi que sur le plan

SURFACE COMMANDÉE

<input type="checkbox"/> Stand au m ² xm ² (l x m) x	145	€ HT
<input type="checkbox"/> Angle(s) X	247	€ HT
<input type="checkbox"/> Table(s) X	7	€ HT
<input type="checkbox"/> Spot(s) X	10	€ HT

<input type="checkbox"/> Parking X	19	€ HT
<input type="checkbox"/> Badge(s) supplémentaire(s) X	17	€ HT
<input type="checkbox"/> Assurance	45	€ HT
Frais de dossier (obligatoire) -50% jusqu'au 15 mars Pour inscription ET acompte	90	€ HT

Total HT	
TVA 20%	
TOTAL GÉNÉRAL	€ TTC

Pour toute commande de table après le 31 août, le coût sera de 13€ HT.
Toute intervention technique sur place sera facturée 30 € HT les 15 minutes.

ACOMPTE

Acompte accompagnant obligatoirement votre fiche d'inscription avant le 15 juin 2025. Le solde de votre emplacement devra être réglé avant le 31 aout 2025. Au-delà de cette date une indemnité de retard de paiement de 40€ sera appliquée, sans recours possible.

m ² x 50€ =	
------------------------	--

- Par chèque à l'ordre de la SPL Événementiel en Val d'Argent
○ Par carte bancaire : N° Date d'expiration Cryptogramme
- Par virement bancaire : **RIB** : 10278 - 03450 - 0002026602 / 04
IBAN : FR76 1027 8034 5000 0202 6660 204 **BIC** : CMCFR2A
- Envoyer à SPL Événementiel en Val d'Argent**
5 rue Kroeger Imlin F-68160 SAINTE MARIE AUX MINES
- Service commercial:** contact@patchwork-europe.eu
Tél : +33 (0)3 89 73 53 52 - Fax : +33 (0)3 89 58 48 57

1. GÉNÉRALITÉS

Carrefour Européen du Patchwork du 18 au 21 septembre 2025

Organisateur : La Société Publique Locale « Evénementiel en Val d'Argent » ci-après dénommée SPL EVA, est le gestionnaire du salon du Carrefour Européen du Patchwork, ci-après dénommé CEP.

Lieu : Le CEP se déroule dans les halls d'exposition « Val d'Argent Expo » ainsi que dans différentes églises et salles polyvalentes du Val d'Argent.

Mail : contact@patchwork-europe.eu
Tel : +33 3 89 73 53 52
Web : www.patchwork-europe.eu

Hébergement : L'Office du Tourisme du Val d'Argent est à votre disposition au 03.89.58.80.50

Restauration : Des formules de restauration rapide sont à la disposition des exposants et des visiteurs pendant toute la durée de la manifestation et sur les différents sites d'exposition.

Heures d'ouverture du CEP au public : Jeudi, Vendredi, Samedi de 9h00 à 18h00 et Dimanche de 9h00 à 17h00.

L'accès de l'espace commercial est gratuit pour les visiteurs et ouvert à tous publics.

Heures d'ouverture de l'espace commercial aux exposants lors de l'ouverture du CEP au public : 8h00 à 18h30.

L'espace commercial du CEP est installé dans les halls de « Val d'Argent Expo » et chapiteaux en extérieur à Ste Marie-aux-Mines, 5 rue Kroebner Imlin, du jeudi 18 septembre au dimanche 21 septembre 2025.

En signant leur demande d'admission, les exposants s'engagent à respecter, sans aucune restriction ni réserve, les clauses du présent règlement et toutes les dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt du CEP par SPL EVA, qui se réserve le droit de les leur signifier, même verbalement.

2. CONDITIONS DE LA DEMANDE D'ADMISSION :

• La demande d'admission doit être formulée sur le bulletin officiel fourni par SPL EVA, signé et rempli avec précision.

• L'accusé de réception n'engage pas SPL EVA à attribuer l'emplacement demandé. Les demandes provenant d'entités sous gestion judiciaire seront annulées.

• La demande est validée après réception du dossier complet et du paiement de l'acompte avant le 15 juin 2025.

• Des frais de dossier de 90€ HT sont applicables. Une remise de 50% sur ces frais est offerte pour toute inscription complète avant le 15 mars 2025.

• Aucun stand ne sera attribué sans versement de l'acompte minimum requis pour la surface demandée sur le bulletin d'inscription, quelle que soit l'ancienneté de participation de l'exposant au CEP.

3. TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT :

• Les tarifs de participation sont indiqués en euros hors taxes (HT). Les montants dus sont précisés dans le contrat de participation et doivent être réglés selon les modalités prévues.

• Le solde doit être versé au plus tard le 31 août 2025. En cas de retard, des intérêts de 3 fois le taux légal sont appliqués avec une indemnité forfaitaire de 40 € (Art. L441-6 et D441-5 du code du commerce). **SANS AUCUNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CETTE DITE INDEMNITE POSSIBLE.**

• Seuls les exposants ayant réglé l'intégralité de leur facture(s) pourront accéder à l'espace commercial pour le montage de leur stand.

Si l'exposant n'occupe pas son emplacement ou n'a pas commencé la décoration de son stand la veille de l'ouverture du CEP à 16h30, il sera considéré comme démissionnaire et SPL EVA pourra disposer de son emplacement, sans remboursement ni indemnité de quelque nature que ce soit.

4. CONDITIONS DE RESILIATIONS :

4.1. Résiliation par l'exposant :

L'exposant peut résilier sa participation au CEP sous réserve de notifier sa décision par écrit à SPL EVA (lettre recommandée ou e-mail avec accusé de réception à contact@patchwork-europe.eu). La résiliation entraînera les frais suivants :

• Plus de 60 jours avant le début du CEP : SPL EVA conservera 30% de l'acompte à titre de dédommagement

• Entre 60 et 30 jours avant le début du CEP : SPL EVA conservera 50% des sommes versées

• Moins de 30 jours avant le début du CEP : la totalité des sommes versées sera conservée par SPL EVA

4.2. Résiliation par SPL EVA :

SPL EVA se réserve le droit de résilier le contrat de participation dans les cas suivants, sans que l'exposant ne puisse prétendre à une quelconque indemnité :

• Non-paiement des frais de participation dans les délais impartis.

• Non-respect des obligations contractuelles de l'exposant, telles que les règles de sécurité, d'hygiène ou toute autre réglementation spécifique au CEP.

• Comportement perturbateur ou contraire à l'éthique de l'exposant pendant le CEP (incluant la période de montage du stand, l'ouverture du CEP au public et la période de démontage du stand).

• Fourniture de fausses informations lors de l'inscription.

En cas de résiliation par SPL EVA pour l'une des raisons ci-dessus, l'exposant restera redevable de l'intégralité des sommes dues.

4.3. Résiliation pour force majeure :

En cas de force majeure (catastrophe naturelle, pandémie, décision administrative, grève générale, etc.), entraînant l'annulation, le report ou la fermeture du CEP, les parties ne pourront se prévaloir d'aucun dédommagement.

SPL EVA s'engage, dans la mesure du possible, à proposer des alternatives tel le report du CEP ou un avoir pour une édition ultérieure.

Si, pour une raison indépendante de la volonté de SPL EVA liée notamment à une pandémie ou épidémie, le CEP ne peut avoir lieu, les sommes versées par les exposants pour la location des stands et des emplacements leur seront remboursées sans déduction des frais d'inscription et sans que les exposants – et ceci de convention expresse – puissent exercer un quelconque recours contre SPL EVA, à quelque titre que ce soit. SPL EVA se réserve le droit de modifier les dates du CEP si les circonstances et les impératifs de bon déroulement et de réussite du CEP l'exigent.

Règlement général

SPL EVA est exonérée de toutes responsabilités concernant les préjudices (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit et notamment pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré du CEP, fermeture ou destruction de stands, incendie et sinistre quelconque, l'interruption de courant lié à un délestage électrique, toute situation technique, etc. Si l'en venait impossible de disposer des locaux nécessaires dans le cas où le feu, la guerre, une calamité publique ou un cas de force majeure rendrait impossible l'exécution de tout ce qui doit être fait pour le CEP, SPL EVA pourra annuler, à n'importe quel moment, les demandes d'emplacement enregistrées, en avisant par écrit les exposants.

5. AFFECTATION DES EMPLACEMENTS :

L'affectation des emplacements est réalisée par SPL EVA en fonction de la disponibilité, de la date de réception du dossier complet et des contraintes techniques. SPL EVA se réserve le droit de modifier, si nécessaire, l'emplacement attribué sans que le participant ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

6. AMÉNAGEMENT DU STAND :

Ne peuvent être exposés dans les stands que des articles se rapportant au Patchwork, à la couture, à l'art textile et/ou aux loisirs créatifs et qui permettent aux visiteurs d'être informés de l'évolution exacte du panorama de la profession.

La décoration et l'aménagement du stand sont à la charge de l'exposant sous condition que cela ne nuise pas à l'harmonie générale du CEP. Des parois en panneau blanc sur structure en aluminium (hauteur : 2,50 m, largeur 1m) forment l'ossature du stand. Il est strictement interdit d'utiliser des rubans adhésifs, de la colle, des clous, des agrafes, ou tout autre matériel pouvant dégrader même partiellement ces parois. Toute dégradation sera facturée minimum 200€ HT. Les installations électriques (spots, rallonges...) doivent être en conformité avec les normes en vigueur. La hauteur maximum du stand ne devra pas excéder 2,50 m.

Le prix du stand comprend :

- Une prise électrique de 220 V, 8 A
- La moquette au sol (sauf stand extérieur équipé d'un plancher en bois)
- Une chaise
- Un affichage indiquant le nom de l'enseigne le numéro de stand
- Le nettoyage des parties communes
- Le gardienage
- La sécurité de nuit
- L'inscription dans le guide pratique du CEP mis à disposition de tous les visiteurs présents, sur simple demande.
- D'un certain nombre de badges variant en fonction de la taille du stand :
 - o Stand de 6 à 9m² : 2 badges
 - o Stand de 10 à 12m² : 3 badges
 - o Stand de 18m² et plus : 5 badges

Commandes supplémentaires :

- Possibilité de réserver un angle, soit un stand à 3 faces ouvertes. P.U HT : 24€
- Table (L 200*W 67X*H 75cm) : P.U HT: 7€ si commandée avant le 31 août, au-delà de cette date, il sera uniquement possible de commander des tables sur place au P.U HT de : 18€
- Badge P.U HT : 17€
- Spot P.U HT : 10€

6. INSTALLATION ET DÉMONTAGE DU STAND :

Les exposants doivent respecter les horaires d'installation :

- Autorisation à partir du mardi dès 8 heures. Les travaux d'installation et de décoration doivent être terminés au plus tard à 18 heures la veille de l'ouverture du CEP.

- Une caution de 100€ est demandée pour tout véhicule souhaitant accéder aux halls d'exposition pour l'installation (via cour Val Expo, cour Schifferle, Rue Saint Louis). En fonction de la taille du véhicule, une durée de déchargement sera définie par SPL EVA via un document à mettre en évidence sur ledit véhicule, dans un but de permettre à chaque exposant de pouvoir décharger en accédant aisément aux halls. Cette caution sera définitivement perdue par l'exposant en cas de dépassement de la durée de déchargement définie par SPL EVA, sans possibilité de remboursement ou réclamation. Toute fraude sera sanctionnée.

- L'espace défini par les emplacements attribués doit être strictement respecté.

- Il est interdit de placer des objets dans les allées.

- L'exposition à la charge du nettoyage de son stand.

Les exposants doivent respecter les horaires de démontage :

- Le jour de la fermeture du CEP à partir de 17 heures jusqu'à 21 heures maximum. Chaque exposant est alors responsable de la surveillance de son matériel et de ses marchandises. Tout démontage intervenant avant la fin du CEP, et sans justification valable communiquée à SPL EVA, donnera lieu à une pénalité de 50% du prix total du stand de l'exposant contrevenant.

7. RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIENE :

Les exposants s'engagent à respecter les règles de sécurité, d'hygiène et de réglementation propres au lieu du CEP. Tout manquement aux règles de sécurité pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant sans remboursement.

Les produits facilement inflammables sont interdits. Les installations électriques sont sous la pleine responsabilité de l'exposant à partir de l'arrivée de courant fournie et installée par SPL EVA. Elles doivent être conformes aux prescriptions de la commission de sécurité. Il en va de même pour tous les aménagements et installations réalisés par l'exposant sous son entière responsabilité

8. OBLIGATIONS ET DROITS DE L'EXPOSANT :

- L'exposant signataire du bulletin de participation est autorisé à partager son emplacement avec un ou plusieurs organismes, à condition de le signaler sur le bulletin d'inscription (enregistrement des co-exposants).
- Le prix de la location, ainsi que tous les droits ou taxes sont dus intégralement, pour l'ensemble de la durée de la manifestation, dès réception de la / des facture(s).

• En cas de non-paiement de l'intégralité des frais de location, SPL EVA se réserve le droit d'annuler la location et de disposer librement de l'emplacement ainsi libéré, sans remboursement des acomptes perçus.

• Les adhésions des exposants sont personnelles. La cession, le transfert, la sous-location, sous quelque forme que ce soit et même gratuitement, sont interdits sans l'accord de SPL EVA. Il est également interdit de tenir des produits ou services qui ne font pas normalement l'objet de l'activité de l'exposant.

• La demande d'admission constitue un engagement ferme. Les désistements doivent être communiqués par l'exposant à SPL EVA par lettre recommandée ou par mail avec accusé de réception à l'adresse contact@patchwork-europe.eu. Pour les conditions de résiliation par l'exposant, voir point 4.1 des conditions générales de vente.

9. ASSURANCE :

Chaque exposant est tenu de souscrire une assurance « tous risques » s'appliquant aux marchandises et matériels exposés, ainsi qu'aux agencements en cas de : pertes, détériorations, conséquences de tous événements dus à la force majeure ou imputables à la faute de tiers, que vol, incendie, dégât des eaux, foudre, explosion, ou toute autre cause y compris les catastrophes naturelles, ainsi qu'une assurance « responsabilité civile » couvrant leurs activités, leurs installations, ainsi que le personnel intervenant sur leur stand pendant toute la durée du salon, y compris les périodes de montage et de démontage, s'appliquant aux préjudices causés aux tiers, aux conditions minimales suivantes : tous dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels.

En l'absence de cette attestation au plus tard le 15 juin 2025, SPL EVA ajoutera à la facture un forfait de 45€ HT pour la souscription obligatoire de cette assurance. L'exposant déclare renoncer à exercer tous recours à l'encontre de SPL EVA, pour quelque nature, cause et effet que ce soit.

10. FORMALITÉS DOUANIERES :

Il appartient à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. SPL EVA ne pourra être tenue responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

RECUPERATION DE LA TVA Le lieu de la manifestation étant en France, la facturation doit comporter la TVA française pour les exposants Hors Union européenne. Ces derniers s'adresseront à l'Administration de SPL EVA pour obtenir le formulaire leur permettant de récupérer la TVA payée.

11. GARDIENNAGE :

La surveillance de l'espace commercial du CEP sera assurée par une société de gardiennage selon les modalités suivantes :

- Avant la manifestation : de lundi 18h00 à jeudi 9h00.
- Pendant la manifestation : de 18h30 à la fermeture exposant jusqu'à 8h le lendemain matin à l'ouverture exposant.

En dehors de ces horaires, les stands sont sous la responsabilité de l'exposant.

12. APPLICATION DES RÈGLEMENTS ET DES DÉCISIONS PRISES PAR SPL EVA

SPL EVA a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement. Toutes ses décisions seront sans appel et immédiatement exécutoires. Dans le cas de contestations, l'exposant s'engage à soumettre sa réclamation à SPL EVA avant toute procédure. Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement et aux règlements ultérieurs édictés par SPL EVA ou qui leur seraient imposés entraînera la radiation et l'expulsion immédiate de l'exposant contrevenant, et ce, à la seule volonté de SPL EVA. Ledit exposant qui en sera responsable ne pourra réclamer le remboursement des sommes versées par lui ou une indemnité de quelque nature que ce soit, et sans préjudice de toute autre indemnité dans le cas où l'infraction aurait causé au CEP des dommages matériels et moraux de quelque nature qu'ils puissent être. Le montant de cette indemnité sera d'au moins 150 €. SPL EVA pourra disposer de la façon qui lui conviendra de l'emplacement ainsi laissé libre. Toutes les mesures que SPL EVA sera obligée de prendre pour assurer l'observation des règlements seront exécutées aux frais, périls et risques des exposants qui les auront provoquées et qui n'auront aucun recours contre SPL EVA, du fait de cette exécution. En cas de litige, seuls les tribunaux du lieu de juridiction de SPL EVA sont compétents.

13. DISPOSITIONS DIVERSES :

SPL EVA a tout pouvoir pour modifier les heures et dates d'ouverture et de fermeture du CEP, en diminuer ou en augmenter la durée sans pour cela donner lieu à aucune demande d'indemnité.

14. DROIT A L'IMAGE

Les exposants sélectionnés autorisent de fait SPL EVA à utiliser les photographies numériques jointes à leur dossier de candidature dans les publications et sous toutes les formes d'éditions destinées à la communication et à la promotion du CEP. Du fait de sa participation, l'exposant autorise SPL EVA – ou toute personne mandatée par elle – à prendre des images (photos et/ou vidéos) de son stand et des pièces exposées et à les utiliser pour la communication et la promotion du CEP.

15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

L'exposant garantit que les produits, services et supports de communication exposés sur son stand respectent les droits de propriété intellectuelle des tiers. Il s'engage à indemniser la SPL EVA de tout préjudice subi en cas de réclamation à ce titre.

16. DONNÉES PERSONNELLES :

Les données collectées lors de l'inscription sont destinées à la gestion des exposants et à l'organisation du CEP. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », chaque exposant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

17. LITIGES :

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente sera soumis aux juridictions compétentes du ressort du siège de SPL EVA.